

Rapport n°14

Accunsentu per a convenzione di messa à dispusizione di gràtisi di i locali cullucati à u giardinu di Bastia chjassu di A Nunziata à prò di u CCAS

Approbation de la convention de mise à disposition gratuite des locaux sis au jardin de Bastia chemin de l'Annonciade au bénéfice du CCAS

Dans le cadre de ses activités, le CCAS a sollicité de la Ville de Bastia la mise à disposition des anciens bureaux du CNFPT situés rue JM. PEKLE afin de pouvoir y installer le Centre de Vaccination.

Ces locaux, situés dans le bâtiment « A » de la Résidence les Jardins de Bastia à l'Annonciade se composent d'un RDC de 229,52m² et d'un premier étage de 112m² soit une superficie totale de 341,52m².

Il est proposé de mettre gratuitement à la disposition du CCAS ces locaux pour lui permettre de mener à bien ses missions. Action d'intérêt général pour la commune.

A titre informatif, il est indiqué que la valeur locative annuelle de ces locaux est de 20 560 €. Le CCAS s'engage à valoriser dans ses comptes cet avantage en nature.

Le coût des fluides sera quant à lui pris en charge par la ville de Bastia.

Pour rappel, la délégation accordée au maire par le conseil municipal le 15 juillet 2020 en application de l'article L 2122-22 CGCT concerne le louage de choses prévu à l'article 1709 du Code Civil qui implique le paiement d'un loyer. (Réponse JO Sénat 13-12-2018 suite à question écrite n°6581 publiée dans le JO Sénat le 09-08-2018).

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la mise à disposition à titre gratuit des locaux sis Bt A Les Jardins de Bastia chemin de l'Annonciade, anciennement occupés par le CNFPT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

SCI CROCE

C.N.F.P.T
RDE

Les Jardins de Bastia

